



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr

www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2023 - 009

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 045-214500290-20220227-D2023009-DE



COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUEROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, DELSARTE Séverine, BROUSSIN Patricia, DUFIEUX Laetitia, LEMAIRE Christiane
Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, LAURENT Martine

Excusé : BITON Kévin

Madame DESCHAMPS Céline a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation	
12 juillet 2022	
Date d'affichage de la convocation	
12 juillet 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	18

Objet : Association Centre Musique et Découverte (CMR) - Interventions musicales dans les milieux scolaires - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le protocole d'accord conclu entre la Commune et la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux (FNCMR) s'agissant de l'éducation musicale scolaire.

Il propose de solliciter, auprès du Conseil Départemental, la participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles élémentaires publiques, pendant le temps scolaire, proposée aux Communes de moins de 10 000 habitants qui en font la demande.

Monsieur le Maire explique également que l'avenant à ce protocole approuvé le 16 décembre 2022, a fixé le tarif de la prestation à partir du 1^{er} janvier 2023 à 2 066.56 € heure/année.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ↳ **Sollicite** la participation financière du Conseil Départemental pour les cours d'éducation musicale dispensés aux écoles de Beaulieu sur Loire dans le cadre du protocole d'accord signé avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux (FNCMR),
- ↳ **Précise** que le nombre d'élèves concernés étaient de :
 - ↳ 133 élèves de l'année scolaire 2021/2022.
- ↳ **Donne** tous pouvoirs au Maire pour toutes formalités consécutives.

La secrétaire de séance,

DESCHAMPS Céline

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jacky HECQUET

